



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 68
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Aziza AGLAGAL
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Isabelle BARDIN
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Monique BAYARD	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Didier RELOT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Jean-Marie BENEY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Manuella SCHAEFFER
	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Fabian RUINET

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
 Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
 Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
 Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
 Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
 Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
 Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
 Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
 Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
 Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
 Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE pouvoir à Madame Sandra GAUDILLIERE
 Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
 Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
 Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
 Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
 Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Festival de musique Golden Coast - Edition 2026 - Convention entre Dijon métropole et l'association Ekip**

Le festival de rap Golden Coast se tiendra les 28, 29 et 30 août au parc de la Combe à la Serpent, sur la commune de Corcelles-les-Monts. Événement festif et populaire, dont le nom évoque la Côte-d'Or, il accueillera, pour sa troisième édition, jusqu'à 70 000 personnes sur trois jours, sur le site des Hautes Plates, au sein du parc de la Combe à la Serpent. Ce festival s'installe progressivement comme un rendez-vous du genre en France, souvent comparé à un « Hellfest » du rap. Présenté pour la troisième fois au public, il constitue une plateforme consacrée au rap en France. La diversité de la scène rap y est représentée à travers une programmation variée. Des artistes du rap français, attendus pour cette 3e édition, auront l'occasion de découvrir ou de (re)découvrir Dijon.

Dijon, ville culturelle, innovante et attentive à sa jeunesse, accueille ce festival. Cet événement participe à la notoriété et à l'attractivité du territoire.

Le festival génère des retombées économiques : il contribue à la création d'emplois, avec 270 techniciens et techniciennes locaux mobilisés, et fait travailler les entreprises du territoire. Ainsi, 50 % du budget global des commandes et achats est réalisé auprès d'entreprises locales. Par ailleurs, 50 % des stands de restauration sont issus du territoire, représentant un chiffre d'affaires de 428 000 € pour les acteurs locaux. Le festival représente également 2 720 nuitées réparties entre 10 hôtels et 15 locations de type Airbnb, pour un budget hébergement de 120 000 €.

Au-delà des concerts, le Golden Coast repose sur un maillage territorial, avec 835 bénévoles mobilisés chaque jour, 45 partenaires locaux et la participation d'artistes du territoire. Il bénéficie également d'un soutien privé (sponsoring, mécénat et dotations) totalisant plus de 540 000 €. Des partenariats existent avec des structures sportives comme la JDA et le DFCO. La région Bourgogne-Franche-Comté sera partenaire cette année, ainsi que Vitagora, mais aussi ECM, ESAD, ESTP....

La communication autour de l'événement a généré 491 000 visiteurs sur le site internet, 45 000 utilisateurs de l'application mobile et plus de 1 000 retombées presse. Le plan de communication national représente un investissement de 1,4 million d'euros, pour l'organisateur, Dijon métropole est mentionnée sur chaque support de communication : web, réseaux sociaux, affichage...

Des navettes gratuites, des parkings, un camping au cœur du festival ...seront proposés et permettront au public de profiter pleinement de ce festival Golden Coast. Inscrit dans une démarche écoresponsable et respectueuse de la qualité et de la biodiversité du site, l'organisateur du Golden Coast s'engage à conclure une convention d'occupation du domaine public jusqu'en 2027, jointe au présent rapport, dans laquelle sont répertoriées toutes ses obligations en matière de préservation du parc.

De plus, afin de recevoir ces festivaliers dans de bonnes conditions : accueil, sécurité...ainsi que l'ensemble des structures scéniques des 3 scènes, mais aussi pour la mise à disposition des navettes de transport, la mise à disposition de bacs pour la gestion et le tri des déchets sur le site. Les dépenses engagées à ce titre par Dijon métropole sont présentées dans le tableau annexé au présent rapport.

L'organisation de cette manifestation repose sur un conventionnement jusqu'en 2027. Il convient donc de signer cette nouvelle convention avec l'association L'Ekip qui organise cette manifestation. La participation de Dijon métropole prendra la forme d'une subvention de 180 000 € à verser à l'association L'Ekip. Dijon métropole prendra en charge une partie de la logistique du Festival, notamment avec la mise à disposition des navettes de transport gratuites pour les festivaliers.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prendre acte** que la subvention prévue dans le cadre de la convention a été accordée par le bureau métropolitain au titre de sa délégation,

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre Dijon métropole, et l'association l'EKIP tel qu'annexé au présent rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, toute modification de détail non susceptible de modifier son économie générale,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	